



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 novembre 2024

Date de convocation : Le 8 novembre 2024
Nombre de conseillers : En exercice : 14
Quorum : 8
Présents : 8
Votants : 11

L'an deux Mil vingt-quatre, le quinze novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle de conseil, sous la présidence de Madame Christelle LECLERCQ, Maire.

Sont présents : Mme Christelle LECLERCQ, M. Didier PATTE, Mme Maria-Hélène PAULINO, Mme Gaëlle ALLART, Mme Valérie BOULANGER, M. Nicolas FLEURY, Mme Séverine HENRIETTE, Mme Audrey SUROWIEC formant la majorité des membres en exercice.

Sont excusés :

M. Stéphane DUBOIS donne pouvoir à Mme Valérie BOULANGER
M. Raphaël POULAIN donne pouvoir à M. Didier PATTE
M. Nicolas VANNIEUWENHUYSE donne pouvoir à Mme Christelle LECLERCQ
Mme Carine CHOQUET
Mme Florence LEVEQUE
Mme Elisabeth ETEVE

Secrétaire de séance : M. Didier PATTE

* * *

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 11 octobre 2024
- **Réhabilitation d'un bâtiment technique en maison des associations** :
 - présentation du dossier pré-permis de construire
 - choix du bureau de Contrôle Technique
 - choix du Coordonnateur Sécurité Protection Santé
- **Ressources humaines** :
 - modification de la durée hebdomadaire de travail d'un adjoint technique principal 2^{ème} classe
 - contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire de l'activité
 - création d'un emploi d'adjoint technique principal 1^{ère} classe
- Délibération pour modification du bail de fermage suite à une succession
- Questions diverses

Ajout d'un point à l'ordre du jour :

Mme le Maire ouvre la séance et propose au conseil municipal d'adjoindre un point suivant à l'ordre du jour :



- ✓ Délibération pour participation financière des Anciens Combattants au repas à l'occasion de la commémoration des 80 ans des fusillés ;
Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal de la séance du 11 octobre 2024 : Mme le Maire procède à la lecture du procès-verbal précédent. Elle demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

- ✓ **Réhabilitation d'un bâtiment technique en maison des associations :**
- **Présentation du dossier pré-permis de construire**

Mme le Maire laisse la parole au maître d'œuvre « Made With ». Afin de déposer le permis de construire, la maîtrise d'œuvre propose au conseil municipal de choisir la couleur de la façade, de la toiture, des menuiseries et des portes extérieures de la maison des associations. Après échanges, le conseil municipal accepte les coloris et les matériaux proposés par Made With.

- **Choix du bureau de contrôle technique** (Délibération ° 2024/11/69)

Mme le Maire rappelle que, dans le cadre de la réhabilitation d'un bâtiment technique en maison des associations, le conseil municipal avait décidé de lancer une consultation pour la mission de contrôle technique.

Mme le Maire fait part que trois bureaux de contrôle ont été consultés par mail le 17 octobre 2024 : CONTROLE G, PREVENTEC et SOCOTEC CONSTRUCTION.

Mme le Maire informe que suite à la date limite de réception des offres le 6 novembre 2024 à 17h00 deux sociétés ont répondu à l'offre. L'analyse des consultations a été effectuée selon les critères énoncés dans le Cahier des Clauses Particulières (CCP), à savoir la valeur technique jugée d'après le mémoire technique (60%) et le prix des prestations (40%).

Mme le Maire présente la synthèse des deux offres :

N° pli	Société	Montant € HT	Valeur financière / 40	Valeur technique / 60	Note finale /100
1	SOCOTEC Construction	3 620.00 €	40	53.33	93.33
2	Contrôle G	5 400.00 €	26.81	53.33	80.14

Après délibération et vote à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve le classement et décide de retenir, pour la mission de contrôle technique, la société SOCOTEC CONSTRUCTION à Dury pour un montant de 3 620.00 € HT (4 344.00 € TTC).
- Charge Mme le Maire de l'exécution de la présente délibération et de signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

- **Choix du Coordonnateur Sécurité Protection Santé** (Délibération n° 2024/11/70)



Mme la Maire rappelle que, dans le cadre de la réhabilitation d'un bâtiment technique en maison des associations, le conseil municipal avait décidé de lancer une consultation pour la mission de coordonnateur SPS.

Mme le Maire fait part que deux sociétés ont répondu à la consultation envoyée par mail : QUALICONSULT et DEKRA.

Mme le Maire informe que suite à la date limite de réception des offres le 6 novembre 2024 à 17h00, l'analyse des quatre consultations a été effectuée selon les critères énoncés dans le Cahier des Clauses Particulières (CCP), à savoir la valeur technique jugée d'après le mémoire technique (40%) et le prix des prestations (60%).

Mme le Maire présente la synthèse des quatre offres :

N° pli	Société	Montant € HT	Valeur technique / 40	Valeur financière / 60	Note finale /100
1	QUALICONSULT	4 760.00	40	47.64	87.64
2	DEKRA	3 780.00	40	60	100.00

Après délibération et vote à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve le classement et décide de retenir, pour la mission de coordonnateur SPS, la société DEKRA à Amiens pour un montant de 3 780.00 € HT (4 536.00 € TTC)
- Charge Mme le Maire de l'exécution de la présente délibération et de signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

✓ **Ressources humaines :**

- **Modification de la durée hebdomadaire de travail d'un adjoint technique principal 2^{ème} classe** (Délibération n° 2024/11/71)

Mme le Maire expose au conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint technique principal 2^{ème} classe permanent à temps complet afin d'assurer l'entretien de la maison médicale.

Après avoir entendu Mme le Maire dans ses explications complémentaires, après avis favorable du Comité Social Territorial rendu le 5 novembre 2024 et après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal décide :

- La suppression à compter du 1^{er} décembre 2024, d'un emploi permanent à temps non complet (28.50 heures hebdomadaire) de l'adjoint technique principal 2^{ème} classe.
- La création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet (35 heures hebdomadaire) de l'adjoint technique principal 2^{ème} classe.

- **Contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire de l'activité** (Délibération n° 2024/11/72)

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que l'article L 322-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Mme le Maire expose également au conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir la gestion de la location de la salle. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi en raison des tâches à effectuer, Mme le Maire propose au conseil municipal de créer à compter du 1^{er} janvier 2025, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est de 5 heures et de l'autoriser à recruter un



agent contractuel pour une durée de douze mois suite à un accroissement temporaire d'activité.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égal à compter du 1^{er} janvier 2024 pour une durée maximale de 5 heures sur une période d'un an. La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 366, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

- **Création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe**
(Délibération n° 2024/11/73)

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L 332-8
Mme le Maire informe l'assemblée, que compte tenu d'un départ en retraite dans l'année 2025, il convient de créer un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Mme le Maire propose à l'assemblée,

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique,

- De créer un emploi permanent d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet à raison de 35 heures par semaine, en tant que responsable du service technique et d'assurer l'entretien des espaces verts, des bâtiments communaux, de la voirie, à compter du 1^{er} février 2025.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires de catégorie C au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet ou le cas échéant par des agents contractuels selon les dispositions de l'article L 332- 8 du Code Général de la Fonction Publique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de créer l'emploi permanent d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet, à compter du 1^{er} février 2025 et adopte ainsi la modification du tableau des effectifs.

- Autorise Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

- ✓ **Délibération pour modification du bail de fermage suite à une succession**
(Délibération n° 2024/11/74)

Mme le Maire expose.

Vu le bail rural conclu entre le CCAS et M. Dominique LIEVRE en date du 20/10/2014.

Considérant le courrier de M. Dominique LIEVRE, associé exploitant de l'EARL à Domqueur en date du 9 octobre 2023 qui informe Mme le Maire de son intention de faire valoir ses droits à la retraite et de cesser d'exploiter les terres. Dans ce même courrier M. Dominique LIEVRE précise que son fils Emeric LIEVRE reprend l'exploitation.

Vu la délibération n° 2022/10/66 proposant la dissolution du CCAS et création d'un comité consultatif au 31 décembre 2022 et notamment le transfert juridique à la commune des propriétés foncières appartenant au CCAS.

Vu la délibération n° 2023/11/59 du 17 novembre 2023 autorisant M. Emeric LIEVRE d'exploiter les parcelles ZL 22 d'une surface de 1 ha 21 ares.

Vu le mail de Maître Gabin MONTEL sollicité par M. Dominique LIEVRE afin de conclure un nouveau bail pour la parcelle ZL 22 au profit de M. Emeric LIEVRE.

Mme le Maire propose d'accepter le nouveau bail pour la parcelle ZL 22 au profit de M. Emeric LIEVRE moyennant une redevance annuelle selon l'indice de fermage 2024 (122.55) et les taxes afférentes.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :



- autorise Mme le Maire à signer un bail rural pour les parcelles cadastrées ZL 22 avec M. Emeric LIEVRE ;
- accepte moyennant un fermage annuel selon l'indice de fermage 2024 (122.55) et précise que ce fermage sera annuellement révisé au regard de l'indice des fermages.

✓ **Délibération pour participation financière des Anciens Combattants au repas à l'occasion de la commémoration des 80 ans des fusillés** (Délibération n° 2024/11/75)

Mme le Maire fait part qu'à l'occasion de la commémoration des 80 ans des fusillés le dimanche 25 août, un repas a été organisé par la commune en partenariat avec les Anciens Combattants.

Mme le Maire donne lecture du bilan du repas : 87 repas ont été servis (famille des fusillés, élus et anciens combattants). Les dépenses s'élèvent à 2 155.32 € soit un prix de revient de 24.77 € par personne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte l'encaissement des sommes dues pour la participation financière des anciens combattants de la section de Bernaville et du Bernavillois et des personnes accompagnatrices dont le prix par personne est de 24.77 €

✓ **Questions diverses**

Mme le Maire présente à l'assemblée le projet d'aménagement de la chaussée route de la Meillard. L'assemblée valide le projet.

Mme le Maire fait part que le multisport résidence Léon Soudet va être démonté ce week-end. Mme le Maire fait part qu'elle a rendez-vous en décembre avec l'entreprise BOUFFEL et Renov'sport pour une réunion de préparation des travaux concernant l'espace sportif et ludique intergénérationnel.

Mme le Maire fait part que la SISA étant dissoute depuis le 1^{er} novembre 2024, les contrats de mise à disposition des locaux pour les professionnels libéraux de santé ont été signés par la plupart des professionnels. Mme le Maire fait part qu'elle est toujours en attente du numéro FINESS pour le centre de santé.

Mme le Maire fait part : - qu'un apprenti est en arrêt de travail jusqu'à la fin de l'année par conséquent le contrat saisonnier de l'agent technique est prolongé jusqu'au 31 décembre 2024 ; - que la directrice du CAJ à un projet de départ par conséquent une animatrice va être recrutée ; - que suite à la loi n° 2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie, elle va nommer par arrêté la secrétaire de mairie : secrétaire générale de mairie.

Mme le Maire informe que les travaux à la salle des loisirs ne sont toujours pas terminés.

Mme le Maire informe que le devis de l'EPSOMS 80 pour la mise en sécurité incendie de l'usine SFG est signé.

Mme le Maire fait part que le sens unique rue Martin est mis en place depuis hier.

Mme le Maire fait part que la Brigade Territoriale Mobile Nièvre et Somme spécialisée dans la lutte contre les violences conjugales, sexuelles et sexistes, viendra aux contacts des habitants de la commune et des alentours sur le marché de l'abreuvoir le vendredi 8 novembre afin de rencontrer la population et présenter ses missions.

Mme le Maire fait part que ML architecture urbanisme est retenu par l'AMSOM pour réaliser les logements seniors rue Raphaël Duprez

Mme BOULANGER fait part qu'à l'occasion de l'opération brioches, 40 brioches ont été vendues à l'abreuvoir le 14 octobre 2024, 227 € ont été récoltés. Elle rappelle que la commune a réglé la facture des brioches.



Mme BOULANGER félicite la boulangerie Kim pour les gâteaux battus servis lors du vin d'honneur à l'occasion de la cérémonie du 11 novembre.

Mme BOULANGER fait part qu'en raison des travaux non terminés de la salle des loisirs le Noël des enfants de l'école « l'encre et la plume » prévu le 13 décembre est reporté au 20 décembre à l'usine. Elle remercie les associations présentes à l'usine d'en faciliter l'organisation.

Mme BOULANGER informe que la distribution des bons d'achat pour le Noël des aînés aura lieu du 16 au 22 décembre.

Mme BOULANGER pour M. DUBOIS : informe que la nacelle, dont la livraison était prévue mi-novembre, est reportée en fin d'année. Par conséquent, la société prête gracieusement, pendant quinze jours, une nacelle afin d'accrocher les illuminations.

M. PATTE informe que sur les huit systèmes d'assainissement (station d'épuration) de la CCTNP, aucun ne respecte les normes. En raison des travaux à réaliser au sein des stations, la commission assainissement de la CCTNP envisage une augmentation du coût de l'assainissement.

Mme ALLART informe que les travaux de la salle des loisirs n'étant pas terminés, le marché de Noël aura lieu le 7 décembre 2024 à l'abreuvoir.

Mme ALLART informe qu'un dépôt de gravats rue Achille Monflier reste sur le trottoir.

Mme ALLART informe que le chantier d'insertion a occupé sans autorisation l'abreuvoir la journée afin de réaliser leurs activités de bricolage, notamment avec l'emploi d'une scie circulaire proche des bâches. Suite à ce risque constaté, elle fait part que l'encadrant du chantier d'insertion s'est excusé par mail pour les gênes occasionnées.

Mme ALLART demande de mettre un cendrier à l'abreuvoir du côté de la statue (arrière de l'abreuvoir)

Clôture de la séance à 00h35

Le Secrétaire de séance,
Didier PATTE

La Présidente de séance,
Christelle LECLERCQ



Séance du Conseil Municipal

En date du 15 novembre 2024

LISTE DES DELIBERATIONS

Numéro	Objet	Décision du Conseil
2024/11/69	Réhabilitation d'un bâtiment technique en maison des associations : Présentation du dossier pré-permis de construire	Approuvée
2024/11/70	Réhabilitation d'un bâtiment technique en maison des associations : Choix du bureau de contrôle technique	Approuvée
2024/11/71	Modification de la durée hebdomadaire de travail d'un adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Approuvée
2024/11/72	Contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire de l'activité	Approuvée
2024/11/73	Création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Approuvée
2024/11/74	Délibération pour modification du bail de fermage suite à une succession	Approuvée
2024/11/75	Délibération pour participation financière des Anciens Combattants au repas à l'occasion de la commémoration des 80 ans des fusillés	Approuvée